



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 29514

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la crise que connaît actuellement le transport routier de marchandises dans notre pays. Au cours de la dernière décennie (de 1992 à 2002), la demande de transport routier a progressé davantage que le PIB. Cependant, paradoxalement, ce développement en volume s'est accompagné d'une détérioration régulière de la rentabilité des entreprises opérant sous pavillon français. Ces derniers temps, les défaillances d'entreprises se multiplient de façon inquiétante dans le secteur, touchant des entreprises solides et souvent de belle taille. Ce qui représente une menace directe sur l'emploi. La dégradation de la conjoncture n'apparaît pas comme la seule explication. Les handicaps des entreprises de transport routier françaises - en termes de coût sociaux et fiscaux - ont favorisé l'entrée sur le marché de concurrents étrangers, moins réglementés que les entreprises françaises, entraînant les prix de transport à la baisse. En outre, les lacunes de la régulation du marché intérieur et l'essor des nouvelles technologies (développement des places de marché et des bourses d'enchères inversées) ont contribué à la dégradation des rapports commerciaux, tant au niveau des tarifs (la répercussion des coûts dans les prix s'effectuant de façon partielle et décalée dans le temps) qu'au niveau des délais de paiement. Par ailleurs, l'entrée toute prochaine dans l'Union européenne de nouveaux membres dont les ressortissants se présentent comme autant de redoutables concurrents menace aujourd'hui la survie du pavillon routier français. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les dispositions que le ministère entend prendre afin de promouvoir ce secteur dont l'avenir demeure incertain face à la crise qu'il traverse et au défi de l'élargissement de l'Europe à dix pays supplémentaires qui risque de conduire les transporteurs français à recourir massivement à la main-d'oeuvre de ces pays.

Texte de la réponse

La mise en place au 1er juillet 1998 du marché unique européen du transport routier de marchandises, a eu pour effet d'accélérer la mutation de ce secteur. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs concurrents des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 constitue un événement historique qui les conduira à adopter de nouvelles stratégies. Dans un contexte économique difficile l'activité du transport routier est en recul, le secteur le plus touché étant l'international. Cette évolution des trafics tient au moins pour partie à des conditions de concurrence défavorables. Il est essentiel, à la veille de l'élargissement, d'établir un bilan précis et complet de la situation économique et sociale du secteur du transport routier de marchandises en France qui tienne compte de la position comparée de ce secteur au sein du marché européen. Le Premier ministre a confié à M. Francis Hillmeyer, député du Haut-Rhin, une mission parlementaire. Il a pour mission d'établir ce bilan et de proposer les mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents. Ce rapport doit être remis pour la fin février 2004.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29514

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9130

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 510